

TAXE DE SEJOUR 2019
Annexe délibération du 25-09-18

Catégories d'hébergement	Références nationales		propositions 2019	pour mémoire : Taxe additionnelle CD01 (10%)	TOTAL
	Tarif plancher	Tarif plafond	HBA		
- Palaces	0,70 €	4,00 €			
- Hôtels de tourisme 5 étoiles - Résidences de tourisme 5 étoiles - Meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,00 €			
- Hôtels de tourisme 4 étoiles - Résidences de tourisme 4 étoiles - Meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,30 €	1,50 €	0,15 €	1,65 €
- Hôtels de tourisme 3 étoiles - Résidences de tourisme 3 étoiles - Meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,50 €	0,70 €	0,07 €	0,77 €
- Hôtels de tourisme 2 étoiles - Résidences de tourisme 2 étoiles - Meublés de tourisme 2 étoiles - Villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	0,90 €	0,50 €	0,05 €	0,55 €
- Hôtels de tourisme 1 étoile - Résidences de tourisme 1 étoile - Meublés de tourisme 1 étoile - Villages de vacances 4 et 5 étoiles - Chambres d'Hôtes	0,20 €	0,80 €	0,40 €	0,04 €	0,44 €
- Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	1%	5%	3%	10% de la TS calculée	
- Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes - Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20 €	0,60 €	0,40 €	0,04 €	0,44 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes - Ports de plaisance	0,20 €		0,20 €		0,22 €